



## Fête des Tuiles 2015-2016 : «Tout ça pour ça : un délit de favoritisme sans favorisé»

Eric Piolle, Maire de Grenoble, déclare : *« La cour d'appel de Grenoble a prononcé aujourd'hui une peine contre l'administration que je dirige et moi-même.*

*Je tiens tout d'abord à dire mon soulagement que la fonctionnaire opérationnelle et les artistes aient à nouveau été relaxé-es après plus de cinq années de procédures longues et pénibles pour eux.*

*Je comprends aussi l'amertume des trois fonctionnaires de la Ville de Grenoble suite à cette décision qu'ils ne comprennent pas.*

*En tant que Maire, justiciable comme les autres, je respecte cette décision, même si je ne comprends pas le raisonnement qui la sous-tend.*

*En effet, la lecture du tribunal de Grenoble conclut qu'il y a eu favoritisme sans favorisé, reconnaît que la Fête des Tuiles était une bien une création artistique mais prive l'administration du droit d'utiliser la procédure adaptée à la création artistique.*

*Le tribunal de Grenoble a reconnu que ni la Ville, ni les Grenobloises et Grenoblois n'ont été lésé-es, qu'il n'y a ni favorisé, ni préjudice pour qui que ce soit.*

*Si la peine, même légère, même avec sursis, est désagréable pour l'honnête homme que je suis, elle ne met pas en cause ma probité. Je rappelle les mots du procureur de Valence : «M.Piolle est là en tant que chef de l'administration grenobloise, or il a accompli sa tâche de bonne foi. Il n'y a ni manœuvre ni dissimulation. Il n'y a pas le début du commencement d'une preuve de favoritisme de sa part». Cette lecture n'est pas remise en cause par le tribunal de Grenoble qui me reproche de ne pas m'être «inquiété de savoir s'il y avait eu publicité et mise en concurrence».*

*Concernant un éventuel pourvoi en cassation, je vais consulter dans les prochains jours des acteur-ices du monde de l'art et de la culture. Je souhaite en effet mettre en balance d'une part ma volonté de ne pas embouteiller la Justice, avec, d'autre part, l'inquiétude que peut susciter cette jurisprudence qui met en danger l'exception culturelle et la création artistique dans notre pays.»*